sada assurances
Groupe DEVK
Vous avez raison de nous faire confiance

Multirisque de la propriété immobilière Immo 3

5102892.0

Réf. : Mkt CG Immo 2-09/2002

Dispositions Particulières du contrat d'assurance Immeuble

Intermédiaire d'assurance :
ASSURANCES & CONSEILS
Code : 78022 / N°ORIAS (www.orias.fr) : 07023176
24 Avenue des Grésillons
92600 ASNIERES SUR SEINE
Tél : 0146888100 - Fax : 0146888550

Preneur d'assurance **n° 01121130**

SEGINE S.A.
83 Rue LAFAYETTE
75009 PARIS

Nature du document : Avenant
Police N° 1H0033174
Date d'effet : 18/04/2012 à 00h00
Echéance contractuelle : 1 octobre

Durée : 1 an tacite reconduction
Indice de souscription FFB : 879,70
Fractionnement : Annuel

L'ASSURE

138-140 RUE DE CRIMEE .
Syndicat de copropriétaires
138-140 Rue De Crimée
75019 PARIS

CARACTERISTIQUES DU RISQUE

Nombre de bâtiments : 1 Année ou période de construction : Plus de 10 ans et moins de 30 ans
Type de risque : Immeuble en copropriété
Usage global des locaux : Habitation (et commerces et bureaux <25%)
Superficie totale développée : 4283m²
Nombre d'étages (bâtiment le plus haut) 10 Nombre de sous-sols : 0 Hauteur : entre 28 m et 50 m usage habitation Altitude : inf 1500 m
Nature de l'activité commerciale exercée : Néant

- Le souscripteur déclare qu'il n'existe pas dans l'enceinte de l'immeuble des activités commerciales aggravantes, notamment la présence de discothèques, d'ambassades, de Lieu de culte ou de local syndical, d'entrepôts, de restaurants ou pizzerias, de commerces de drogueries, de travaux de bois, de commerces de peintures.
- Le souscripteur déclare que le risque n'est pas situé dans une zone industrielle, en ZAC, à moins de 5 Km d'un risque majeur (centrale nucléaire...)
- Le souscripteur déclare que le risque n'est pas classé monument historique ou à l'inventaire supplémentaire
- Le souscripteur déclare que le risque n'est pas situé dans le périmètre d'un classement monument historique
- Le souscripteur déclare que le bâtiment est constitué dans sa construction pour au moins : 90% en dur
- Le souscripteur déclare que les matériaux employés pour la construction des murs sont -- et que ceux de la toiture sont non renseigné
- Le souscripteur déclare que le risque est géré par un Syndic professionnel
- Le souscripteur déclare l'absence de gardien
- Le souscripteur déclare que le mode de chauffage est non renseigné et que les revêtements du sol sont non renseigné
- Le souscripteur déclare que le risque n'est pas muni d'ascenseur(s)
- Le souscripteur déclare l'absence de panneau(x) photovoltaïque(s) et l'absence de panneau(x) solaire(s)
- Le souscripteur déclare l'absence de piscine intérieure et extérieure ainsi que l'absence de cours de tennis
- Le souscripteur déclare l'absence de véranda(s), l'absence d'aire(s) de jeux, l'absence de murs végétaux et l'absence de jardin(s) suspendu(s)
- Le souscripteur déclare que le risque n'est pas muni d'alarme incendie, n'est pas muni de contrat d'entretien en cours, n'est pas muni de télésurveillance, n'est pas muni d'extincteur(s), n'est pas muni de détecteur(s) de fumées.

Société Anonyme de Défense et d'Assurance. Entreprise régie par le Code des Assurances - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 24 721 000 € – R.C.S. Nîmes B 580 201 127

sada assurances
Groupe DEVK

*Vous avez **raison** de nous faire **confiance***

Dispositions Particulières IMMEUBLE - Page annexe à la police numéro 1H0033174

LES GARANTIES SOUSCRITES

Les garanties souscrites sont celles correspondantes à l'option D décrites dans les Conditions Générales référencées MKT-IMMO2-03/09/2002.
Les garanties sont complétées par l'intercalaire L126D du cabinet ASSURANCES & CONSEILS

Garanties		Franchise *
Incendie, Explosion	Acquise	0 €
Tempêtes, Grêle, Poids de la neige	Acquise	0 €
Dégâts des eaux	Acquise	0 €
Responsabilité civile propriétaire d'immeuble	Acquise	0 €
Défense - recours (DPRSA)	Acquise	0 €
Bris de glaces	Acquise	0 €
Vol	Acquise	0 €
Dommages électriques aux appareils	Acquise	0 €
Catastrophes naturelles	Acquise	Légale et règlementaire
Attentats	Acquise	Néant
Gareat	Acquise	Néant
Risques Technologiques	Acquise	Néant

LCI Limite contractuelle d'indemnité non indexable 0 €

Franchise générale : 0 €

* Limites, plafonds et franchise des différentes garanties sont détaillés dans les tableaux des garanties récapitulatifs adaptés aux conditions de souscription et éventuellement les textes des intercalaires du courtier dont la référence est indiquée (cf. Conditions Générales de références). Pour les garanties déjà assorties d'une franchise prévue aux Conditions Générales et clauses spécifiées au contrat, celle-ci ne s'ajoute pas mais se substituera dans la mesure où elle est supérieure.

OBSERVATIONS

Néant.

LES CLAUSES APPLICABLES AU PRESENT CONTRAT

08 - Absence de risques aggravants	99 - Clause intercalaire joint

COTISATION (TTC)

Cotisation Annuelle de base HT : 5 159,29 €
Cotisation Annuelle de base TTC : 5 759,17 €
Soit un taux au m² TTC : 1,35 €
Cotisation comptant TTC : 0,00 Euro

HT : Hors Taxes, hors frais de répertoire
TTC : y compris les taxes et frais de répertoire au jour du quittancement, Taxe sur les Conventions d'Assurance TCA, taxes attentats 3,30€ à ajouter au montant de la première prime

LE PRENEUR D'ASSURANCE

- Reconnaît avoir reçu un exemplaire des Conditions Générales du 03/09/2002 (Réf MKT IMMO-02 – 03-09-2002)
- Reconnaît avoir reçu au préalable un exemplaire du présent contrat et de ses pièces annexes, qui lui a été remis le 26/04/2012
- **Reconnaît avoir été informé que les Dispositions Particulières et la cotisation du contrat ont été établies sous la foi des déclarations et que toute d'omission ou déclaration inexacte l'expose à supporter tout ou partie des conséquences d'un sinistre conformément aux articles L.113-8 (nullité) et L.113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.**
- Reconnaît avoir été informé que les garanties du contrat sont sans effet lorsqu'une interdiction de fournir un contrat ou un service d'assurance s'impose à l'assureur du fait de sanction, restriction ou prohibition prévues par les lois et règlements.
- Reconnaît avoir été informé que les informations communiquées par le preneur d'assurance ne feront en aucun cas l'objet d'une quelconque utilisation par l'assureur, autre que celle nécessaire à la gestion, l'exécution du contrat, au suivi qualité et à la définition de la politique technico commerciale interne. Pour ces besoins, les destinataires des informations sont les différents services de l'assureur : informatiques, production, sinistres, commerciaux, contrôle, leurs sous-traitants, prestataires, intervenants, les assureurs, les réassureurs partenaires et organismes professionnels et de contrôle de l'assureur. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le preneur d'assurance bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant, qui peut être exercé auprès du Service Relations Clientèle – Informations CNIL – 4 rue Scatisse 30934 Nîmes cedex 9 – Courriel : infocnil@sada.fr.
- Reconnaît avoir été informé que pour répondre à ses obligations légales, l'assureur met en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Fait à Nîmes en 3 exemplaires le 26/04/2012
Pour le Président du Directoire :

Après lecture des Dispositions Particulières des pages 1 à 3
précédée de la mention « lu et approuvé »

lu et approuvé

MKT - DPAVT - Multirisque immeuble - 01/02/2012 - Eurassur

Société Anonyme de Défense et d'Assurance. Entreprise régie par le Code des Assurances - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 24 721 000 € – R.C.S. Nimes B 580 201 127

sada assurances
Groupe DEVK

*Vous avez **raison** de nous faire **confiance***

Dispositions Particulières IMMEUBLE - Page annexe à la police numéro 1H0033174

CLAUSES ANNEXES

IM0099

D'un commun accord entre les parties, il est convenu que le présent avenant a pour objet le changement d'échéance principale au 1er octobre de chaque année.

Le remboursement tient compte de ce qui précède et couvre la période du 1er octobre 2012 au 31 décembre 2012 inclus.

Il n'est en rien dérogé aux autres clauses et conditions du contrat.

Fait à Nîmes en 3 exemplaires le 26/04/2012
Pour le Président du Directoire :

Après lecture des Dispositions Particulières des pages 1 à 3
précédée de la mention « lu et approuvé »

lu et approuvé

Siège : 4, rue Scatisse – 30934 Nîmes Cedex 9 - www.sada.fr

Société Anonyme de Défense et d'Assurance. Entreprise régie par le Code des Assurances - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 24 721 000 € – R.C.S. Nîmes B 580 201 127